

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 17 JANVIER 2008

Etaient présents :

M. ARMAND Christian, Maire, Président de séance.

Mme BLANC, Mrs PERAY, COLLET, Adjoints.

Mmes LEMAITRE, LEANDRE, ROLLI, Mrs CARETTI, DAVIS, GIGI, LEVRIER, MOUTTON.

Absent excusé :

M. ZAMORA

Absents :

Mrs. GIROD, COLLOMBET, MARTINEK, RABILLER.

Ouverture de la séance à 20H00.

1. Mme LEANDRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte rendu du 13 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité

Après avoir noté la remarque de Mme BLANC sur le point 7 (courrier) : il sera proposé , pour la création d'une école de rugby, de mettre à disposition le terrain d'entraînement le **samedi** matin et non le **dimanche** matin.

3. DELIBERATIONS :

3.1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES POUR MISSION DE GESTION DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée un projet pour le renouvellement de la convention avec la Fédération Départementale des Familles rurales de l'Ain, pour une mission de gestion et d'animation du Centre de loisirs sans Hébergement « la Fontaine enchantée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du projet de convention présenté, avec la Fédération des Familles rurales de l'Ain, qui commencera le 1^{er} janvier 2008 et qui prendra fin le 31 décembre 2011. renouvelable par tacite reconduction.
- DIT que la commune s'engage à prévoir annuellement le financement de la participation communale suivant les modalités de la convention.
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.2. CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES POUR MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE ITINERANTE « LA ROULINOTTE

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée un projet de convention avec la Fédération Départementale des Familles rurales de l'Ain, pour définir les engagements des deux parties, dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement de la Halte garderie Itinérante « la Roulinotte ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du projet de convention présenté, avec la Fédération des Familles rurales de l'Ain, qui est conclue pour une durée de trois ans à compter de 2008, révisable lors de la présentation des comptes.
- DIT que la commune s'engage à prévoir annuellement le financement de la participation communale suivant les modalités de la convention.
- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. CONVENTION AVEC L'ETAT POUR SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL A L'ECOLE PRIMAIRE.

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que le Ministre de l'Education nationale par courrier en date du 8 janvier 2008 propose aux communes qui le souhaitent, de mettre en place, un service d'accueil des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires dans le respect du droit de grève reconnu aux personnels de l'Education nationale, à la liberté des familles,

Un projet de convention avec l'Etat (ministère de l'Education nationale), représenté par l'inspecteur d'académie, définissant l'organisation du dispositif, est présenté.

Après discussion, M. Le Maire propose de voter pour ou contre la mise en place du service minimum d'accueil. En cas d'acceptation du principe, un 2^{ème} vote sera fait pour les modalités d'application de ce choix : accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Contre la mise en place d'un service minimum : 5 voix

-Mrs COLLET, CARETTI, PERAY estiment que c'est à l'Education Nationale de mettre en place ce service comme cela se fait à la SNCF ou à la RATP.

-M. GIGI estime le projet difficilement gérable par une commune (locaux, personnel qualifié, sécurisation et responsabilité du maire).

-M. LEVRIER estime que la sélection des élèves, dans la mesure où une personne accueille, au plus, 15 enfants, sera délicate à mettre en place et fera de nombreux mécontents.

Pour la mise en place d'un service minimum : 7 voix

En fonction de ce choix, M. Le Maire propose à l'assemblée de voter la mise en place du service minimum à l'école avec plusieurs choix possibles :

-dès le 1^{er} jour de grève,

-à partir du 2^{ème} jour de grève, si les jours sont suivis ou très répétitifs, dans la mesure où il y a du personnel qualifié disponible, (minimum ATSEM ou BAFA), et des critères de sélection qui resteront à définir.

-à partir du 3^{ème} jour de grève, si les jours sont suivis où très répétitifs, dans la mesure où il y a du personnel qualifié disponible, (minimum ATSEM ou BAFA), et des critères de sélection qui resteront à définir.

Pour le 1^{er} jour de grève : 0 voix

Pour le 2^{ème} jour de grève : 6 voix

Pour le 3^{ème} jour de grève : 2 voix

Abstention : 3 voix.

Contre : 1 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes du projet de convention avec l'Etat dans la mesure où la mise en place du service minimum se fera à partir du 2^{ème} jour de grève consécutif ou si la grève a un caractère répétitif.

- DIT que la convention sera effective à compter du 23 janvier 2008, pour une durée de 3 ans.

- AUTORISE M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir.

4. POINTS DIVERS :

4.1. SOCIAL

4.1.1. CLSH

Compte rendu de la réunion du 19 décembre (Mme BLANC).

- un nouveau contrat a été signé pour 4 ans avec la CAF.

- Taux d'occupation sur 2007 par les enfants de Péron pour les petites et grandes vacances : 44 %

- le mercredi augmentation du taux d'occupation.

4.1.2. LA ROULINOTTE

Compte rendu de l'assemblée générale du 19 décembre (Mme BLANC).

- un nouveau contrat a été signé avec la CAF sur 3 ans suite à la demande de certaines collectivités qui auront bientôt leurs crèches ouvertes.

- Taux d'occupation sur 2007 : 70,64 %

- Beaucoup d'inscriptions sont effectuées quand il y a la journée continue.

4.2. FINANCES

4.2.1. REALISATION DU BUDGET

- Voix de l'Ain : 223.36 € (annonce pour Groise).

- Me Gauvin notaire : 983.88 € (frais aménagement place St Antoine).

- SA Nabaffa : 14 933.63 € (collecteur eaux pluviales Logras-Chargonnet).

- ONF : 4 905 € (travaux forestiers 2007).

4.2.2 TRESORERIE

En caisse au 14 janvier 2008 : 102 352.09 €

4.3 VOIRIE

RUE DOMMARTIN

Point sur les travaux (M. PERAY).

4.4. ECOLE

M. Le Maire expose à l'assemblée que l'Education Nationale souhaite mettre en place sur le territoire un fichier « sécurisé » de recensement des élèves sur internet.

Le Conseil Municipal refuse le principe de mise en place de ce fichier par 11 voix contre et 1 voix pour (M. MOUTTON)

4.5. SDIS

- propose une convention pour permettre à M. CUINIER Pascal de rejoindre le Poste de Secours de Collonges en cas d'appel avec à sa charge la récupération des heures d'absence pour son travail communal.

- propose de classer le Centre de Première Intervention en CPINI niveau1 (Centre de première intervention non intégré) clarifiant précisément la limite de ses interventions.

- informe que le système de communication entre les CPI et le SDIS a changé et qu'il faut prévoir un nouveau matériel à budgétiser pour la somme de 308.57 € sur le budget 2008 : accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4.6. VIDEOSURVEILLANCE

M. GIGI informe l'assemblée qu'il a réceptionné le matériel et qu'il verra avec les agents communaux pour l'installation.

4.7. QUALITE DE L'EAU POTABLE

Résultats des analyses du 29/08/2007 et 21/11/2007 faites à la mairie :

- ECHANTILLONS CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITE POUR LES PARAMETRES

ANALYSES

4.8. CONTENTIEUX

4.8.1 Baronetti

M. Le Maire informe l'assemblée que l'audience auprès du Tribunal Administratif de Lyon aura lieu le 22 janvier 2008.

4.8.2- Pelloux : mémoire en réponse.

M. Le Maire informe l'assemblée du mémoire en réponse fait par l'avocat de M. Pelloux. Celui-ci est consultable au secrétariat.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. SIVOS

M. Le Maire informe l'assemblée des entreprises retenues pour la construction du gymnase :

N° lot	Travaux	Entreprise retenue	Montant offre base HT	Options retenues	Montant options HT	Total hors taxes
1	Terrassements généraux – VRD – Espaces verts - plantations	FAMY	312 019,70 €	Bancs extérieurs	1 872,00 €	313 891,70 €
2	Gros oeuvre	INVERNIZZI	268 087,00 €	Pas d'option		268 087,00 €
3	Charpente lamellée collée	MARGUERON	236 999,96 €	Pas d'option		236 999,96 €
4	Charpente métallique	PROMETAL	82 120,00 €	Pas d'option		82 120,00 €
9	Carrelages - faïences	CARRELAGES DU HAUT BUGEY	33 837,00 €	Pas d'option		33 837,00 €
10	Sols collés sportifs	AUBONNET	72 839,60 €	Pas d'option		72 839,60 €
11	Electricité – courants faibles	ELECTRIZ	69 413,57 €	*Pré câblage VDI *Télédistribution *Sonorisation *Eclairage plateau sportif	1 158,95 € 544,32 € 3 931,90 € 6 139,68 €	81 188,42 €
13	Equipements sportifs	ARTSWEAR	17 755,40 €	Pas d'option		17 755,40 €

En outre, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer les lots suivants infructueux et de lancer une procédure de marchés négociés.

Lot n°	Travaux
5	Couverture bac acier – bardage – façades – étanchéité
6	Menuiseries extérieures – métallerie
7	Menuiseries bois
8	Plâtrerie – peinture – plafonds suspendus
12	Plomberie – sanitaire – chauffage – VMC

5.2. CCPG

5.2.1. Conseil Communautaire

Compte-rendu de la réunion du 20 décembre.

5.2.2. Economie

Compte-rendu de la réunion du 19 décembre.

5.2.3. Social

M. Le Maire informe l'assemblée que, d'un commun accord, les délégués des communes de Péron, Thoiry, Challex et Saint-Jean de Gonville ont choisi Thoiry pour créer une crèche de 48 places avec le principe que la 9^{ème} Crèche sera faite sur la même zone dans l'une des 3 autres communes et que, dans l'attente, la présence de « La Roulinotte » sera renforcée sur ces 3 communes.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1 Urbanisme

Réunion de la commission

Réunion du 10 décembre 2007.

Permis de construire :

- Flamens Nicolas, création d'un garage, route de Chanvière. Avis favorable.
- Reynard Gilles, abri de voitures, route de Lyon. Avis favorable.

Réunion du 20 décembre 2007.

Permis de Construire :

- Mosseri J., aménagement d'une grange, chemin de la Musse. Avis favorable.
- GAEC des Genevrais, hangar agricole, Vie de l'Etraz. Avis favorable.
- SCI Côté Cour ou Jardin, 52 logements collectifs et groupés, Vie de l'Etraz. En attente de l'avis CAUE.

Demande de Lotissement :

SCI Les Côteaux de Logras, rue du Branland, en attente d'avis CAUE et DDE.

SEANCE LEVEE A 22 H 30.